Pour les transports en commun

- Circulation des bus urbains dès le 4 janvier 2011 ainsi que des navettes P+R
- Aménagement d'un arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite (entre les rues du Marché et des Fripiers)

Pour les livreurs > 3,5 T

- Accès autorisé du lundi au vendredi, avant 11h30 ou après 17h30

☺ Arrêt autorisé sur la partie asphaltée : la livraison peut maintenant se faire au plus près de la destination pour autant que la circulation des piétons et des véhicules ne soit pas entravée

GRATUITÉS SPÉCIALES FÊTES ET SOLDES

- Parking Casernes ouvert et **gratuit** du 20 décembre au 9 janvier 2011 inclus
- Parking en voirie, habituellement géré par horodateur, **gratuit** du 3 au 8 janvier 2011 inclus, à Namur, Salzinnes, Jambes et Bouge. Ne pas oublier de mettre son disque de zone bleue (max. 2 heures)
- Navette spéciale et P+R **gratuits** du 3 décembre au 3 janvier 2011 inclus

L'Espace de l'Ange retrouvé !

- Le retour de la circulation automobile depuis le 20 décembre 2010
- Le retour des bus urbains dès le 4 janvier 2011
- La sécurité avec une vitesse limitée à 30 km/h
- La convivialité pour les modes doux (piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite)

Rappel : qu'est-ce que l'Espace de l'Ange ?

Il s'agit d'un espace ouvert, de plain-pied, où la vitesse est limitée, ce qui permet d'accroître la sécurité et la convivialité pour tous. Des petites bordures inclinées y ont été placées non pas pour délimiter le trottoir mais bien pour aider les personnes malvoyantes à se guider.

Par la suite ?

L'Espace de l'Ange sera bientôt planté d'arbres, équipé de mobilier (bancs, poubelles, éléments de balisage lumineux, arceaux vélos, …) et son évolution vers un « Espace de rencontre » reste une priorité pour les Pouvoirs publics.

www.ville.namur.be
mobilite@ville.namur.be
081/24 60 86 - 87 - 88

Espace de l'Ange



Mode d'emploi



Décembre 2010

Pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite

- Traversée de l'axe n'importe où, sauf si un passage pour piétons existe à moins de 30 m
- Pas de priorité sur les véhicules motorisés
- Circulation autorisée dans les deux sens pour les cyclistes (SUL)
- Espace de plain-pied avec une légère bordure permettant aux malvoyants de se guider

Pour les automobilistes et les livreurs

- Vitesse limitée à 30 km/h
- Stationnement interdit

☺ Arrêt autorisé sur la partie asphaltée, pour autant que la circulation des piétons et des véhicules ne soit pas entravée
Arrêt = le temps nécessaire pour charger ou décharger une personne ou un bien (paquet, colis, …)

☺ Stationnement des riverains au parking de l'Hôtel de Ville pour 200 €/an (plus d'info ci-contre)

☺ Stationnement en soirée au parking de l'Hôtel de Ville pour 1,50 € (plus d'info ci-contre)



Plan disponible sur www.ville.namur.be et au service Mobilité

Stationner à Namur selon ses besoins

Très courte durée : 10 minutes gratuites

- Bouton vert de l'horodateur

Courte durée (achat rapide, …)

- Arrêt autorisé dans certaines rues
- Zone rouge horodateurs (max.2h, 30'=0,25 €, 1h=1 €, 2h=3 €)

Moyenne durée (1/2 journée de shopping, …)

- Un peu de marche de/vers les zones vertes (max.4h, 0,75 €/h) ou orange (max.8h, 0,50 €/h)
- Parkings : Hôtel de Ville (350 pl.), Gifar (430 pl.), Centre (150 pl.), Léopold (600 pl.), Beffroi (240 pl.), La Gare (370 pl.). Tarifs dégressifs

Pour les riverains du centre ville

- Carte riverain pour la journée (80 €/an)
- Abonnement de nuit dans les parkings en ouvrage :
  - Hôtel de Ville : 200 €/an (nocturne + we) (dossier en cours pour début 2011)
  - Beffroi : 49 €/mois (de 17h30 à 9h, Lu à Ve + Di)

Pour les clients du soir (ciné, théâtre, restos, …)

- Forfait soirée dans les parkings :
  - Hôtel de Ville : 1,50 € (Ve et Sa, entre 18h et 2h) (pour début 2011)
  - Beffroi : 3 € (tous les jours, entre 18h et 2h, sortie 24h/24)

Longue durée (une journée, …)

- P+R St-Nicolas et Namur Expo : 2 €/jour pour le parking et l'aller/retour en bus (navette ou bus 5 et 27) pour tous les occupants de la voiture

Samedi Mobile (piétonnier du centre ville)

- Forfait P+R **gratuit** (parking + A/R en bus)
- Navette spéciale P+R **gratuite**, de 14h à 19h toutes les 10 minutes